

Utilisation des directives et outils de l'OMS aux côtés des pratiques à haut impact dans la planification familiale

DÉFI : Les directives de l'OMS sont des ressources importantes mais ne sont pas systématiquement intégrées dans les interventions programmatiques

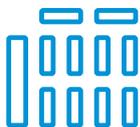
SOLUTION : Un outil pour accroître la sensibilisation et l'utilisation des directives et outils de l'OMS lors de la mise en œuvre de pratiques de planification familiale à haut impact

OBJECTIF : Fournir une référence rapide sur les directives et outils de l'OMS et sur la manière de les intégrer lors de la conception et de la mise en œuvre des interventions programmatiques

AUDIENCE : Les gestionnaires, qui conçoivent ou exécutent des programmes, qui souhaitent les améliorer grâce à une utilisation accrue des données

Contexte :

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) élabore des orientations et des outils fondés sur des preuves pour informer et soutenir des programmes de planification familiale (PF) et de santé reproductive (SR) de haute qualité. Les pratiques à haut impact en PF (PHI) sont des approches prometteuses et éprouvées pour renforcer les programmes de PF. Les deux sont des ressources importantes pour les planificateurs et les exécutants de programmes, mais ne sont pas toujours utilisés.



Matrice :

La matrice de la page 2 présente des manières spécifiques d'utiliser les directives et outils pertinents de l'OMS lors de la mise en œuvre des PHI. Les PHI de prestation de services sont répertoriées en haut (colonnes), avec les directives et les outils de l'OMS le long du côté gauche (lignes). Les endroits où ils se rencontrent sont des suggestions sur la façon dont les PHI et les directives et outils de l'OMS peuvent être utilisés ensemble. Ceux-ci inclus :

PLAIDOYER	Les directives de l'OMS peuvent être un outil utile pour plaider en faveur de l'introduction et de l'expansion des PHI.
CONCEPTION DU PROGRAMME	Les directives de l'OMS fournissent des conseils sur la conception du programme lors de la mise en œuvre des PHI.
RÉFÉRENCE DU PRESTATAIRE	Les outils de l'OMS peuvent servir de référence pour les prestataires lors des services de PF et de SR.
FORMATION	L'intégration des directives et des outils de l'OMS dans le matériel destiné aux prestataires de formation peut renforcer les programmes.



Feuille de référence :

Les pages 3 à 4 fournissent de brèves informations sur les PHI¹ et sur les directives et outils² de l'OMS inclus dans la matrice. Pour chaque directive et outil de l'OMS, des informations sont fournies sur le but et la manière dont ils peuvent être utilisés parallèlement aux PHI.

Les directives et outils de l'OMS sont souvent adaptés au niveau du pays ou du programme, via des directives nationales de prestation de services ou comme outils de travail et matériels de formation. Ces adaptations locales, ainsi que le contexte national et les priorités nationales, devraient être examinés parallèlement aux documents de l'OMS. Ce document n'est pas destiné à remplacer les directives ou outils de l'OMS. Les PHI énumérés ci-dessous ne couvrent pas la gamme complète des interventions³ possibles.

Utilisation des directives et outils de l'OMS aux côtés des pratiques à haut impact dans la planification familiale **FICHE DE RÉFÉRENCE**



Pratiques à haut impact en planification familiale (PHI)

Les PHI sont un ensemble de pratiques de PF fondées sur des preuves et vérifiées par des experts en fonction de critères spécifiques et documentées dans un format facile à utiliser. Les PHI aident les programmes à concentrer les ressources pour un impact maximal.

Chaque PHI a un mémoire de huit pages qui rassemble les preuves et informations les plus pertinentes à utiliser dans le plaidoyer, la planification stratégique, la conception de programmes, l'exploration des insuffisances de la recherche, l'information des politiques et des directives et le soutien à la mise en œuvre.

En plus des huit PHI de prestation de services dans la matrice ci-dessus, il existe également des PHI permettant un changement de l'environnement et des changements sociaux et comportementaux, ainsi que des améliorations PHI.

DIRECTIVES ET OUTILS DE L'OMS



Critères de recevabilité médicale (MEC), sélection de recommandations pratiques (SPR) et disque MEC

OBJECTIF: Fournir des conseils sur qui peut utiliser en toute sécurité et efficacement les critères de recevabilité médicale (MEC) et sur comment fournir chaque méthode contraceptive.

- À utiliser dans la **conception de programme** pour s'assurer que les directives contiennent des informations précises sur qui peut utiliser efficacement et en toute sécurité chaque méthode contraceptive et comment les fournir.
- Utiliser le disque des critères de recevabilité médicale (MEC) comme référence pour les prestataires lors du conseil aux clients.

EXEMPLE: Lorsqu'une organisation partenaire soutenait le ministère de la Santé pour étendre son programme d'agents de santé communautaire, elle a utilisé les critères de recevabilité médicale (MEC) et la sélection de recommandations pratiques (SPR) pour s'assurer que les directives du programme reflétaient des données actualisées sur la fourniture de contraceptifs.



Optimisation des rôles du personnel de santé par la délégation des tâches

OBJECTIF: Fournir des recommandations sur le niveau de prestataire de soins de santé qui peut offrir des services spécifiques, y compris des méthodes de contraception.

- À utiliser dans le soutien des efforts de **plaidoyer** pour que les prestataires soient en mesure d'offrir une large gamme d'options contraceptives.
- À utiliser dans la **conception de programme** pour garantir aux clients un accès optimal à une large gamme d'options contraceptives auprès des prestataires qu'ils voient.

EXEMPLE: Lors de son aide aux exploitants de dépôts pharmaceutiques à la provision de services de planification familiale à leurs clients, une organisation a utilisé les conseils de délégation des tâches de l'OMS dans ses efforts de plaidoyer pour obtenir l'approbation du gouvernement local afin que les exploitants puissent fournir une large gamme de méthodes à leurs clients.



Garantir les droits de l'homme dans la fourniture de contraceptifs

OBJECTIF: Fournir des orientations sur les mesures à prendre pour garantir que les droits de l'homme sont systématiquement et clairement intégrés dans la provision d'informations et de services en matière de contraception.

- À utiliser pour soutenir les efforts de **plaidoyer** afin de fournir l'argument fondé sur les droits pour étendre les PHI de PF.
- À utiliser pour développer ou mettre à jour des supports de **formation** afin que les prestataires sachent comment garantir de manière fiable les droits de leurs clients et clients potentiels dans la provision de services de contraception.

EXEMPLE: Dans les situations de conflit, les femmes sont souvent confrontées à des obstacles géographiques pour accéder aux soins de santé gynécologique. Les directives de l'OMS sur la garantie des droits de l'homme dans la provision de contraceptifs peuvent être utilisées pour soutenir le plaidoyer fondé sur les droits en ce qui concerne les services de sensibilisation mobile dans ces contextes.

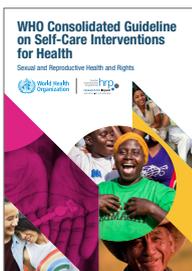


Interventions numériques pour le renforcement des systèmes de santé

OBJECTIF: Fournir des conseils pour l'utilisation des approches numériques et encourager l'intégration et l'institutionnalisation d'interventions numériques efficaces.

- À utiliser dans **la conception de programme** lors de l'examen de la manière d'intégrer les interventions de santé numérique dans d'autres interventions programmatiques

EXEMPLE: Un ministère de la Santé a demandé à un partenaire d'optimiser l'utilisation des technologies de santé numériques disponibles en développant un programme intégré de PF et de vaccination. Le personnel a utilisé cette directive pour concevoir un programme qui comprenait des rappels de visite de suivi envoyés aux téléphones des patients.

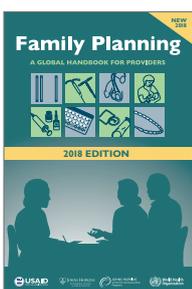


Lignes directrices consolidées sur les interventions d'autoprise en charge en matière de santé

OBJECTIF: Fournir des conseils pour aider les individus, les familles et les communautés à promouvoir la santé, à prévenir les maladies et à faire face aux maladies avec ou sans l'aide d'un prestataire de soins de santé.

- À utiliser dans **la conception de programme** lors de l'examen de la manière d'intégrer et de soutenir les interventions d'autoprise en charge parallèlement ou de concert avec d'autres interventions programmatiques.

EXEMPLE: Lorsqu'une organisation explorait comment introduire l'auto-administration dans son marketing social de l'offre injectable (DMPA-SC), le personnel a utilisé cette directive dans la conception du programme.



Planification familiale: un manuel pour les prestataires

OBJECTIF: Aider les prestataires et les gestionnaires de programme à fournir des conseils, des services et des soins de planification familiale de haute qualité.

- Rendre disponible comme **référence pour les prestataires** et gestionnaires pour soutenir des conseils, des services et des soins de planification familiale de haute qualité.

EXEMPLE: Lors de l'expansion de son programme, un réseau de franchises sociales a fourni à chaque franchisé une copie du manuel de PF à utiliser comme ressource au quotidien pour conseiller les clients et fournir des services.



Kit de ressources pour la formation en planification familiale

OBJECTIF: Fournir les composants du programme et les outils nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer la formation.

- À utiliser dans **la formation** pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de **formation** pour les prestataires de PF.

EXEMPLE: Un projet a utilisé le kit de ressources de formation en PF pour se préparer à mener des formations sur l'introduction et / ou l'amélioration de la fourniture de méthodes de contraception réversibles à longue durée d'action dans le cadre des soins post-avortement.

1. Pour plus d'informations sur les PHI, voir: www.fphighimpactpractices.org. Pour plus d'informations sur les PHI, voir: www.fphighimpactpractices.org.
2. Pour plus d'informations sur les directives et outils de l'OMS, voir: www.who.int/reproductivehealth. Pour plus d'informations sur les directives et outils de l'information, voir: www.who.int/reproductivehealth.
3. Il existe des PIH pour la prestation de services, le changement social et comportemental, l'environnement favorable et les améliorations PIH. Seuls les PIH de prestation de services sont inclus dans cet outil.

WHO/SRH/20.8 © Organisation mondiale de la Santé 2020. Certains droits réservés.
La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution
- Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY
NC-SA 3.0 IGO) : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>.

